



communiqué

Date

Le 16 octobre 1989

N^o 247

Pour publication

LE GROUPE SPÉCIAL DE L'ALE SUR LE SAUMON ET LE HARENG SOUTIENT LA GESTION CANADIENNE DES PÊCHERIES

Ottawa, le 16 octobre 1989 -- Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et le ministre des Pêches et des Océans, Tom Siddon, ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement a reçu le rapport final du Groupe spécial établi en vertu du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour examiner les prescriptions canadiennes sur le débarquement du saumon et du hareng du Pacifique.

"Le Groupe spécial a reconnu la légitimité de la position du Canada sur l'utilisation de ces prescriptions de débarquement pour conserver et gérer ces importantes pêcheries", a ajouté M. Crosbie.

"Nous ne commenterons en détail le rapport qu'après avoir consulté l'industrie et les autorités de la province, mais je suis heureux que le Groupe spécial ait pleinement reconnu que le Canada a le droit souverain de décider des politiques de conservation qu'il veut poursuivre. Le Groupe spécial a confirmé que les intérêts commerciaux d'autres États ne pouvaient l'emporter sur les systèmes de gestion légitimes et scientifiques qui garantissent le développement durable d'une ressource renouvelable", a déclaré M. Siddon.

Selon M. Crosbie, le Groupe spécial a certes constaté que l'application des prescriptions canadiennes sur les débarquements visés par cette affaire était trop englobante et que les pêcheurs canadiens pouvaient vendre directement des quantités limitées de ces espèces de poisson (de 10 à 20 pour cent) à des acheteurs étrangers sans d'abord débarquer leurs prises, mais il a aussi jugé que ces ventes devaient quand même être assujetties à diverses mesures de conservation.

"Le Groupe spécial a explicitement reconnu que le ministre des Pêches et des Océans pourra prendre, en vertu de la

.../2